



Québec, le 25 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 mars 2013, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition sur le Fonds d'indemnisation des services financiers de l'Autorité des marchés financiers, signée par 587 pétitionnaires demandant que les règles d'indemnisation reliées à ce fonds soient étendues pour couvrir les actes commis à l'extérieur des limites du permis d'un certifié.

L'indemnisation des victimes de fraude financière est un sujet important pour notre gouvernement. L'Autorité des marchés financiers publiera bientôt un rapport sur l'indemnisation des victimes de fraude; de plus, nous préparons actuellement un rapport sur l'application de la Loi sur la distribution de produits et services financiers qui traitera notamment de cette question. Ce rapport sera l'occasion pour le gouvernement de proposer des améliorations au régime d'indemnisation actuel. Les demandes présentées par les pétitionnaires recevront bien entendu toute notre considération.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Marceau

Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728